

Délibération 2020-09-CA P

Séance du 13 février 2020

Extrait du recueil des actes du Conseil d'Administration

Délégation de pouvoir consentie au Président relative à la fixation de tarifs des actions sociales et culturelles financés par la Contribution Vie Etudiante et Campus-CVEC

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant le jeudi 13 février 2020 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu les articles L712-2, L 712-3 et L 841-9 du code de l'éducation ; Vu les articles D841-2 à D 841-11 du code de l'éducation ; Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France-UPHF ; Vu la délibération 2019-05 CA du conseil d'administration du 19 décembre 2019 ;

Il est proposé au conseil de déléguer ses compétences au Président afin de fixer des tarifs de vente aux étudiants inscrits à l'UPHF de prestations de nature culturelle, sportive ou évènementielle opérées par un prestataire tiers à l'université à un tarif réduit jusqu'à la moitié du tarif d'achat au prestataire.

Ces dispositions s'appliquent à compter de la publication de la présente délibération.

Le Président rend compte une fois par semestre des actes pris en application de la présente délégation.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration délègue son pouvoir au Président selon les compétences énumérées ci-dessus.

Pour: 30 voix Contre: 0 Abstention: 0

Valenciennes, le 14 février 2020

Le Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France Professeur Abdélhakim ARTIBA